

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 06 mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 février 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MALAYEUDE donne pouvoir à Mme CHOULET
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. BOURZIK
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. LECHUGA donne pouvoir à Mme MAZDOUR
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme ALI, Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

N°2024.03.10 – Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB).

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Conseiller Municipal Délégué à l’Espace Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret du n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Considérant, que conformément aux dispositions prévues, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat,

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire faite durant la Commission des Finances du 05 mars 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ARTICLE 2 : **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

Christian DEMUYNCK
Maire



François MARTINACHE
Secrétaire

